

CRAC n° 12 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 28 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Ordre des travaux.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des camps d'été ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la digitalisation des réservations et de l'information touristique ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme hivernal ardennais et le climat ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux initiatives citoyennes en faveur du petit patrimoine populaire wallon (PPPW) ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le nombre d'ouvriers en charge de fouilles archéologiques au sein de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'anticipation des enjeux archéologiques et patrimoniaux dès l'aboutissement de l'activation des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la Tombola du patrimoine ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	9
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	9
Interpellations et questions orales retirées.....	9
LISTE DES INTERVENANTS	10
ABRÉVIATIONS COURANTES	11

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – J'en profite pour vous rappeler la visite des établissements Simons-Tenret à Gerpennes le vendredi 9 octobre 2026.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des camps d'été »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des camps d'été ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, l'été 2026 vient de s'achever et des milliers de jeunes ont participé à des camps partout en Wallonie.

Au cours des dernières années, différentes mesures ont été déployées pour renforcer l'offre d'endroits de

camps et répondre aux besoins des mouvements de jeunesse.

À présent que la saison estivale est terminée – même s'il fait encore très beau –, quel bilan tirez-vous de l'accueil des camps durant l'été 2026 ?

Disposez-vous d'un retour des fédérations de mouvements de jeunesse quant aux difficultés rencontrées cette année ?

Qu'en est-il des labellisations ou ouvertures depuis le début de l'année 2026, selon qu'il s'agisse des infrastructures de type « bâtiment » et de celles de type « prairie » ?

Certaines zones du territoire wallon connaissent-elles toujours une pénurie plus importante que d'autres ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Enfin, quelles mesures supplémentaires entendez-vous prendre pour renforcer encore l'accueil des camps ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la saison des camps 2026 s'est globalement bien déroulée. Les premiers retours disponibles du secteur de la jeunesse font état de plus de 2 200 camps organisés par les fédérations francophones, rassemblant ainsi près de 120 000 jeunes. Les difficultés signalées demeurent, à ce stade, ponctuelles et ne remettent pas en cause le bon déroulement général de la saison.

Le bilan consolidé des fédérations de mouvements de jeunesse ainsi que celui de l'ASBL « Atouts camps » sont toutefois encore en cours de finalisation et devraient être disponibles au début du mois d'octobre. À ce stade, aucun élément particulier ne m'a été signalé par Tourisme Wallonie ou par l'ASBL « Atouts camps » nécessitant une intervention spécifique.

En ce qui concerne l'offre d'endroits de camp, la dynamique de développement se poursuit. Depuis le début de l'année 2026, 27 nouveaux labels ont été délivrés sur un objectif annuel de 30 : 12 concernent des bâtiments, 10 des prairies et cinq des endroits mixtes. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité du travail mené avec l'ASBL « Atouts camps » visant à augmenter progressivement le nombre de sites offrant toutes les

garanties en matière de sécurité, d'hygiène ou encore d'accessibilité financière.

La situation demeure néanmoins plus tendue dans certains territoires, principalement dans le Brabant wallon et dans le Hainaut. Des actions ciblées y sont menées. Une cartographie des besoins et du potentiel a notamment été réalisée avec l'ASBL « Atouts camps ». Une enquête conduite en Brabant wallon a confirmé l'existence d'un potentiel de développement important, ce qui permet désormais d'orienter davantage les actions de prospection et d'accompagnement.

Enfin, je poursuis les démarches engagées depuis le début de la législature. Le soutien de la Wallonie à l'ASBL « Atouts camps » a été sécurisé jusqu'en 2030 afin de lui permettre de poursuivre ses missions de prospection, de labellisation et d'accompagnement des propriétaires. Parallèlement, des travaux relatifs à l'évolution du Code wallon du tourisme sont engagés et visent à faciliter le développement de nouveaux endroits de camp, notamment par une simplification de certaines procédures et une adaptation des dispositifs existants aux réalités du terrain.

Mon objectif reste le même : développer, de manière progressive et pragmatique, une offre de qualité mieux répartie sur l'ensemble du territoire wallon au bénéfice de nos mouvements de jeunesse.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour toutes les réponses que vous avez formulées. Je retiens 120 000 jeunes et 1 200 camps, ce qui est un très beau résultat. On doit travailler – et c'est ce que vous faites – pour toujours offrir plus d'endroits de camp de qualité et mieux répartis sur l'ensemble du territoire. J'essaie de résumer les quelques mots que vous venez de nous donner. Je constate que je pourrai obtenir le bilan consolidé au mois d'octobre et je reviendrai probablement avec une question écrite à ce sujet.

C'est l'occasion de rappeler à quel point les camps de jeunesse sont importants parce que l'on est avec une population parfois fragile. Ces semaines entières à passer ensemble dans un endroit de camp apportent énormément de choses aux jeunes. Cela leur permet d'apprendre, de grandir et de s'émanciper. Je vous remercie de continuer à travailler dans le sens que vous donnez à cette politique.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la digitalisation des réservations et de
l'information touristique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la digitalisation des réservations et de l'information touristique ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, en février dernier, je vous interrogeais sur la digitalisation croissante du secteur touristique wallon et sur ses conséquences, tant pour les opérateurs que pour les visiteurs.

À cette occasion, vous indiquiez qu'une actualisation de l'étude menée par VisitWallonia en 2023 sur la performance en ligne des opérateurs touristiques wallons était en cours et que les résultats étaient attendus avant l'été 2026. Vous rappeliez notamment que, en 2023, 94 % des opérateurs étaient présents en ligne, mais que seuls 45 % permettaient une réservation directe depuis leur site internet, tandis que certains acteurs invoquaient encore un manque de temps ou de compétences pour expliquer leur absence numérique.

Vous souligniez également la nécessité de maintenir des alternatives pour les publics moins à l'aise avec les outils numériques, et évoquiez plusieurs dispositifs d'accompagnement destinés aux opérateurs.

Nous sommes fin septembre maintenant, l'actualisation de l'étude annoncée a-t-elle été finalisée ? Quels en sont les principaux enseignements ? Quel est aujourd'hui le pourcentage d'opérateurs touristiques wallons qui disposent d'une présence numérique en proposant une réservation en ligne directe ? Observe-t-on des différences significatives selon les secteurs d'activité, la taille des structures ou les territoires concernés ? Enfin, quelles mesures entendez-vous mettre en œuvre afin de garantir que la transformation numérique du secteur touristique demeure un facteur d'inclusion et ne crée pas de nouvelles barrières à l'accès à l'offre touristique chez nous, en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'actualisation de l'étude sur la performance en ligne des opérateurs touristiques wallons a bien été

finalisée en 2026. Elle intègre également deux nouveaux volets consacrés à l'intelligence artificielle et à l'évaluation de l'outil régional de commercialisation. Elle s'appuie donc sur les réponses recueillies auprès de 869 opérateurs touristiques wallons.

Les principaux enseignements confirment que le secteur a franchi un cap dans sa transformation numérique. En 2023, 94 % des opérateurs disposaient déjà d'une présence numérique. L'étude 2026 confirme que cette présence est désormais quasi généralisée. Surtout, la part des opérateurs proposant une réservation directe sur leur propre site est passée de 23 % en 2018 à 60 % en 2026.

Par ailleurs, 41 % des prestataires réalisent désormais plus de 90 % de leurs réservations en ligne, ce qui illustre l'ancrage croissant du numérique dans les pratiques commerciales du secteur. En moyenne, les réservations directes représentent aujourd'hui 35 % des ventes réalisées en ligne, contre 65 % via les plateformes internationales ou spécialisées. Cette répartition est cohérente avec les standards observés sur le marché touristique.

Les plateformes telles que Booking, Airbnb ou VRBO demeurent des canaux importants selon le type d'expérience recherchée.

Des écarts significatifs apparaissent selon le secteur et selon la taille des structures. Les gîtes et meublés figurent ainsi parmi les acteurs les plus avancés, tandis que les activités touristiques, les petits musées ou encore certains campings recourent moins fréquemment aux outils de réservation en ligne. En revanche, aucune disparité territoriale majeure ne ressort. Les différences tiennent surtout au type d'activité, à la taille de la structure et à son niveau d'organisation commerciale.

L'étude rappelle aussi que la performance en ligne dépend de toute une série d'acteurs. À cet égard, l'ORC conserve son rôle d'outil mutualisé. Il ne vise pas à concurrencer les grandes plateformes, mais à permettre aux opérateurs qui le souhaitent de vendre en ligne et de gagner en autonomie. Selon VisitWallonia, aujourd'hui, 27 % des opérateurs équipés utilisent cet outil.

Afin que cette transformation reste inclusive, je souhaite poursuivre les actions d'accompagnement dans le secteur numérique. Maintenant que le secteur est pleinement engagé dans cette évolution, nous devons franchir une nouvelle étape en construisant une stratégie numérique globale et territoriale cohérente, tant pour nos administrations que pour les acteurs touristiques. J'ai donc chargé mes administrations de travailler ensemble afin de me proposer, d'ici la fin de l'année, une stratégie qui intègre notamment l'ORC, mais aussi « Mon bagage numérique », l'intelligence artificielle ainsi que le centre de compétences FOREm Tourisme, qui doit jouer un rôle essentiel en matière de formation.

Cette réflexion sera menée en concertation étroite avec le secteur, notamment avec les fédérations professionnelles, afin de préciser les rôles de chacun, de mieux coordonner les dispositifs existants et de répondre au plus près aux besoins des opérateurs. Et je ne veux pas oublier, dans mon périmètre d'opérateurs engagés dans cette dynamique, le personnel des fédérations touristiques provinciales qui participent aussi au développement de cet enjeu.

Enfin, en ce qui concerne le fait de ne pas mettre de nouvelles barrières par rapport à l'accessibilité de notre offre touristique, selon moi, il y a deux éléments de réponse. Le premier élément de réponse est lié à VisitWallonia et à l'ensemble de ses publications papier qui restent disponibles. Et le second, ce sont nos maisons du tourisme, nos bureaux d'accueil touristiques qui veillent tout au long de l'année à assurer une présence physique pour répondre aux nombreuses questions que pourraient se poser les touristes potentiels.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci pour toutes vos réponses. On aura certainement l'occasion de voir à quoi ressemblera cette stratégie globale pour la fin de l'année. On reviendra, en question orale ou écrite, afin d'en savoir plus.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme hivernal ardennais et le
climat »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme hivernal ardennais et le climat ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, l'Ardenne belge propose historiquement une offre de tourisme hivernal : ski alpin et ski de fond à la Baraque de Fraiture, à la Baraque Michel, au signal de Botrange, à Ovifat, à Spa, à Vielsalm, dans la région de Saint-Hubert, à Bastogne, et cetera. Cette offre touristique nécessite de l'enneigement naturel puisqu'il n'y a pas de recours à la neige de culture.

Des travaux récents concernant les massifs alpins, vosgiens et pyrénéens documenteraient une baisse de l'enneigement et une réduction projetée du nombre de jours skiables d'ici 2050 dans ces régions. S'il ne se

trouve pas de données équivalentes spécifiques à l'Ardenne belge, dont le climat ne se compare pas nécessairement à celui de massifs, des questions concernant le tourisme d'hiver en Région wallonne peuvent se poser.

Certains opérateurs ardennais renseignent ainsi déjà quant à une diversification de leur offre. C'est le cas de la Baraque de Fraiture qui présente des activités proposées 365 jours par an. Il s'agit de VTT, de *mountaincart*, de randonnée.

À cet aspect climatique s'ajoute désormais un constat environnemental, celui de l'incendie des Hautes-Fagnes qui a ravagé des hectares de ce territoire et concerne des sites centraux de l'offre touristique ardennaise, à savoir le signal de Botrange et Ovifat.

Madame la Ministre, êtes-vous attentive quant au nombre de jours d'ouverture effective des sites de tourisme d'hiver ces dernières années des régions touristiques wallonnes concernées ? Quels sont vos retours ? Quels suivis sont envisagés ?

Travaillez-vous à des contacts avec des opérateurs touristiques ardennais souhaitant diversifier leur offre vers un modèle « quatre saisons » afin d'assurer la résilience du secteur touristique face à ce nouveau défi ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je suis attentive à l'évolution du nombre de jours d'ouverture effective des sites de tourisme d'hiver dans les régions concernées. Il faut toutefois préciser qu'il n'existe pas, à ce stade, de statistique publique harmonisée comparable à celles disponibles pour les massifs alpins, vosgiens ou pyrénéens.

Les informations disponibles convergent néanmoins vers un même constat : l'enneigement naturel est devenu particulièrement variable. Une année favorable en matière d'enneigement peut encore permettre des ouvertures significatives, mais elle ne constitue pas nécessairement une saison régulière ou prévisible ; le modèle hivernal ardennais est donc structurellement fragilisé.

Les études menées dans plusieurs massifs européens nous invitent dès lors à la vigilance et à poursuivre la réflexion sur l'adaptation du secteur touristique aux évolutions climatiques. Les incendies qui ont touché les Hautes-Fagnes ont également rappelé la nécessité de renforcer la résilience des territoires face aux événements extrêmes.

La diversification devra donc tenir compte non seulement du climat, mais aussi de la capacité des milieux naturels à accueillir certaines activités. Dans ce contexte, les opérateurs touristiques sont de plus en plus

amenés à adapter leur activité à une exploitation irrégulière des infrastructures hivernales. Ainsi, ils développent progressivement des offres complémentaires, non liées à la neige, afin d'étendre la fréquentation à l'ensemble de l'année. Cette évolution traduit déjà une adaptation concrète à l'aléa climatique.

La Baraque de Fraiture – citée dans votre question – illustre cette dynamique en valorisant explicitement une offre « quatre saisons » : la neige y est désormais considérée comme un « bonus », alors qu'elle était auparavant l'élément d'attractivité majeur. Elle n'est donc plus la base économique du site. Cette orientation rejoint pleinement les objectifs de diversification et de désaisonnalisation de l'offre inscrits dans la stratégie du tourisme wallon à l'horizon 2030. Le développement d'activités accessibles toute l'année et moins dépendantes de la météo constitue un levier essentiel de transition et de résilience pour le tourisme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse, qui est excessivement complète. On partage ce constat : il n'y a pas de statistiques qui existent pour l'Ardenne belge.

Il y a des structures qui ont déjà passé le cap et qui ont adapté leur tourisme, non plus en attendant la neige. Comme vous le dites, la neige est un « bonus ».

Les opérateurs touristiques peuvent vraiment prendre comme modèle la Baraque de Fraiture qui, elle, a déjà embrayé vers un tourisme 365 jours par an, qu'il y ait de la neige ou pas.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le soutien aux initiatives citoyennes en
faveur du petit patrimoine populaire wallon
(PPPW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux initiatives citoyennes en faveur du petit patrimoine populaire wallon (PPPW) ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, récemment mis en lumière, deux jeunes habitants de Philippeville ont bénévolement entrepris de nettoyer et remettre en valeur plusieurs chapelles situées sur les territoires de Florennes et Philippeville. Leur

démarche, largement relayée sur les réseaux sociaux, a suscité un véritable engouement et témoigne de l'attachement profond des citoyens à leur patrimoine de proximité.

Cette initiative rappelle que de nombreux éléments du petit patrimoine populaire, comme les chapelles, potales, calvaires ou monuments commémoratifs, constituent des témoins importants de l'histoire, mais aussi de l'identité de nos villages. Cependant, ces éléments nécessitent souvent un entretien régulier ou des travaux de restauration afin d'éviter d'importantes dégradations.

Envisagez-vous une évolution des moyens dédiés à ce patrimoine populaire afin de permettre à davantage de projets de voir le jour ? Des actions sont-elles menées afin de mieux faire connaître ce dispositif auprès des communes, associations locales et citoyens susceptibles de s'investir dans la préservation du petit patrimoine ? Enfin, une réflexion est-elle menée afin de favoriser les synergies entre les initiatives citoyennes, les pouvoirs locaux et les acteurs du patrimoine pour assurer un meilleur entretien et une meilleure valorisation de ces éléments ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le petit patrimoine populaire wallon bénéficie d'une attention particulière de la Wallonie depuis de nombreuses années au travers d'un dispositif de subsides. Les moyens financiers alloués ont connu une évolution positive, en faisant passer le montant maximum de subside par dossier de 7 500 à 10 000 euros et en dégageant un budget annuel de 445 000 euros en 2026 contre 320 000 euros en 2025.

Vu le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, cela témoigne d'une volonté réaffirmée de permettre aux citoyens, aux associations et aux autorités locales de s'impliquer dans la pérennisation de leur patrimoine local. Je constate d'ailleurs que l'enveloppe budgétaire allouée en 2026 sera probablement totalement utilisée d'ici la fin d'année ; preuve de cet engouement.

Parallèlement, l'AWaP, via sa Direction de la formation aux métiers du patrimoine, participe aussi à la valorisation du petit patrimoine populaire wallon via la mise en place d'actions de formation menées en collaboration avec des acteurs locaux, tels que Qualité Village Wallonie et la Fondation rurale de Wallonie, mais aussi les parcs naturels qui, aux côtés de l'AWaP, contribuent à valoriser ce dispositif. Les échanges avec ces associations mettent en lumière les besoins des territoires concernés et permettent d'envisager des actions de transmission des savoir-faire via la

restauration et l'entretien d'éléments patrimoniaux repris au petit patrimoine populaire wallon.

À titre d'exemple, de nombreux monuments funéraires et commémoratifs, des chapelles, des potales, des murs d'enceinte et des murs en pierres sèches ont fait l'objet d'actions de formation sur le terrain, impliquant des citoyens, des ouvriers communaux ou encore des élèves d'écoles secondaires locales via des chantiers-écoles ou des actions de sensibilisation.

Au-delà de l'acquisition de compétences techniques, ces actions de formation constituent aussi une formidable opportunité pour les participants de se réapproprier leur patrimoine local, d'en comprendre la valeur historique, culturelle et paysagère, et de développer au final un attachement propice à sa préservation.

La préservation de ces éléments, qui participent grandement à la qualité de notre cadre de vie, bénéficie dès lors d'un soutien sans cesse réaffirmé par la Wallonie. Au travers de l'intervention sur les biens qui en font partie, le dispositif spécifique au petit patrimoine populaire wallon permet aussi une mise en valeur et une sensibilisation du public au patrimoine que je souhaite continuer à soutenir dans les prochaines années au maximum des possibilités budgétaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous les éléments. Bien sûr, il y a les éléments budgétaires, mais je vois que vous avez déjà bien travaillé sur le sujet. Plusieurs dossiers importants avancent, ce qui est une très bonne nouvelle. Je suis tout à fait d'accord avec vous quant aux partenariats au niveau de l'AWaP et autres ainsi qu'aux chantiers de formation. Je vous avoue que l'on a eu la chance d'en avoir un. C'est une richesse pour tout le monde, y compris pour le personnel communal qui a pu apprendre de nouvelles méthodes.

Je voulais mettre à l'honneur ces deux personnes qui ont permis de faire un focus sur le patrimoine de notre arrondissement. Je me permettrai de relayer les informations relatives au formulaire permettant de rentrer ces fiches au petit patrimoine wallon parce que j'ai entendu certaines choses qui, quelquefois, me font un peu perdre mes cheveux. Pourquoi dire que c'est compliqué à obtenir, alors qu'il suffit tout simplement de remplir un formulaire ?

Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le nombre d'ouvriers en charge de fouilles
archéologiques au sein de l'Agence wallonne du
patrimoine (AWaP) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le nombre d'ouvriers en charge de fouilles archéologiques au sein de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, l'Agence wallonne du patrimoine a pour mission de gérer le patrimoine archéologique wallon enfoui ou hors-sol. À cette fin, de nombreuses fouilles sont organisées, qu'elles soient préventives, de sauvetage ou programmées sur des sites connus. Pour mener à bien ces missions assez sensibles et délicates, les ouvriers en charge de ces fouilles archéologiques doivent faire preuve de méthode, de patience et de rigueur. En effet, chaque geste qui est posé peut avoir une incidence sur le bien archéologique analysé.

Pourtant, bien que ce métier soit important du point de vue de la préservation du patrimoine, il semble que l'AWaP ait de plus en plus de mal à trouver du personnel qualifié et formé aux exigences de ce travail de fouilles archéologiques.

Dès lors, comment l'AWaP travaille-t-elle à trouver un nombre suffisant d'ouvriers de fouilles archéologiques pour faire face au nombre élevé de demandes de fouilles ? Quelles sont les causes identifiées de cette pénurie de personnel qualifié dans ce domaine ? Quel est l'impact de ce manque de personnel sur les missions concrètes de l'AWaP ? Une collaboration avec le Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu est-elle envisagée afin d'attirer et de former de nouveaux profils ? Le recours à des opérateurs privés est-il encouragé pour pallier ce manque d'ouvriers de fouille ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je souhaite tout d'abord nuancer le constat qui sous-tend votre question. L'AWaP ne rencontre pas, à l'heure actuelle, de difficulté particulière pour recruter des opérateurs de fouilles lorsque des postes sont ouverts. Les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction sont principalement acquises sur le terrain grâce à l'encadrement des équipes expérimentées et à la

transmission des savoir-faire entre agents. La problématique ne réside donc pas dans l'existence d'une pénurie de candidats ni dans l'absence d'une filière de formation spécifique.

Les difficultés qui peuvent être rencontrées relèvent davantage de contraintes de gestion des ressources humaines. L'enjeu principal est à chercher dans la pénibilité physique inhérente au métier d'opérateur de fouilles. Ces missions exigent un travail de terrain soutenu et parfois physiquement éprouvant. La question de l'évolution professionnelle et de la reconversion des agents en fin de carrière constitue dès lors un défi important. Contrairement aux archéologues, dont les compétences peuvent plus aisément être mobilisées dans des activités d'étude, d'analyse, de gestion de dossiers ou de suivi administratif, les possibilités d'évolution prévues pour les opérateurs de fouilles demeurent, quant à elles, plus limitées. Les profils de fonction actuels offrent peu de perspectives de réorientation vers d'autres métiers lorsque l'exercice prolongé des activités de terrain devient plus difficile.

L'AWaP s'attache néanmoins à rechercher des solutions pragmatiques chaque fois que cela s'avère possible afin d'accompagner les agents concernés, tout en veillant à assurer la continuité de ses missions.

En ce qui concerne les opérateurs archéologiques privés, ceux-ci interviennent déjà via des marchés publics, dans le cadre du dispositif réglementaire applicable en Wallonie. Leur action complète celle menée par l'AWaP et contribue au fonctionnement du secteur archéologique wallon.

Enfin, je rappelle que je mène actuellement avec l'AWaP une analyse du fonctionnement et du financement de l'archéologie préventive en Wallonie. Les constats ont été posés et je validerai le modèle d'évolution du fonctionnement dans les toutes prochaines semaines pour une opérationnalisation que je souhaite la plus rapide possible. Il s'agira notamment de résorber le passif des post-fouilles et de rationaliser le nombre d'entrepôts archéologiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Il est en effet important de voir quelles sont les perspectives de carrière qu'offre ce métier, qui est tout de même assez compliqué. À l'AWaP, il y a pas mal d'archéologues, mais c'est parfois les ouvriers de fouilles qui manquent, rendant la collaboration entre les deux parfois plus compliquée. C'est ce qui peut aussi causer du retard dans certains dossiers, et cetera, puisqu'il y a des problèmes au niveau du personnel.

On suivra de manière attentive le modèle d'évolution dont vous avez parlé à la fin de votre question pour savoir un peu comment on peut travailler à ce sujet main dans la main avec les opérateurs privés.

Je ne sais plus si j'ai déposé une question écrite ou s'il y a une question orale qui arrive concernant les marchés publics, mais il s'agit d'avoir plus de visibilité sur du long terme avec des marchés-cadres plutôt que des marchés spécifiques par chantier, comme cela se fait par exemple pour les routes. Cela fait partie des réflexions à mener sur le sujet, mais je pense que cela viendra aussi dans vos prochains travaux.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'anticipation des enjeux archéologiques et
patrimoniaux dès l'amont de l'activation des
zones d'aménagement communal concerté
(ZACC) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'anticipation des enjeux archéologiques et patrimoniaux dès l'amont de l'activation des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, les zones d'aménagement communal concerté – les ZACC – sont des zones amenées à faire l'objet de nombreux projets immobiliers. À Mons, on les connaît très bien. Or, dans le cadre des travaux menés par l'Agence wallonne du patrimoine, les questions de patrimoine et d'archéologie ne sont abordées qu'au moment de l'activation de la ZACC, voire au stade du permis d'urbanisme. Ce système entraîne la découverte de potentielles contraintes tardivement dans le projet, ce qui allonge les délais et accroît les coûts. Si le nouveau Code wallon du patrimoine – le CoPat – prévoit un avis archéologique à solliciter avant le dépôt de la demande de permis pour les grands projets et permet une concertation plus en amont, ce n'est pas forcément le cas pour tous les projets.

Lorsqu'une ZACC est susceptible d'être activée, une procédure préalable permettrait d'anticiper les mesures à mettre en place du côté de l'AWaP, ce qui doterait les communes et les villes des informations nécessaires en amont de ces projets. En outre, le recours aux accords-cadres pourrait alors être encouragé, puisqu'ils sont déjà prévus dans le CoPat.

Une telle procédure d'examen archéologique et patrimonial en amont de l'activation des ZACC pourrait-elle simplifier le travail de l'AWaP et réduire les éventuels retards et surcoûts des projets d'activation de ZACC ? Des concertations ont-elles déjà été menées

avec les représentantes et représentants de l'AWaP à ce sujet ? Comment travaillez-vous avec l'AWaP pour qu'elle puisse anticiper au mieux ses interventions dans le cadre de l'activation de ZACC ? Enfin, encouragez-vous le recours aux accords-cadres dans les dossiers liés à la préservation et à la rénovation du patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le CoPat actuel prévoit trois dispositions dont le but est précisément d'anticiper au mieux l'impact patrimonial, en particulier du point de vue archéologique, de tout projet urbanistique, qu'il soit intégré à une ZACC ou non. Il s'agit de la demande d'informations archéologiques, de la demande d'avis préalable sur grand projet et de l'autorisation patrimoniale, qui peut, elle aussi, intégrer un volet archéologique.

D'après les retours de terrain, il semble que ce dispositif rencontre de manière satisfaisante cette nécessité d'anticiper. Toutefois, toute procédure étant perfectible, mes équipes travaillent actuellement sur le Code pour identifier les articles qui pourraient faire l'objet d'ajustements visant une optimisation des délais et des procédures, ainsi qu'une simplification administrative au bénéfice de tous ces projets.

Je rappelle, en outre, que les bases de données patrimoniales sont accessibles au public à travers l'outil numérique WalOnMap et que l'AWaP peut fournir aux porteurs de projet toute information patrimoniale nécessaire.

Des accords-cadres peuvent être conclus dans la limite des crédits disponibles, mais uniquement pour les monuments ou ensembles architecturaux inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Or, seuls 238 biens y figurent. Par ailleurs, ce dispositif a été pensé pour les chantiers de restauration et n'est absolument pas adapté aux contraintes liées à l'archéologie préventive dans les ZACC. Les accords-cadres sont réservés à un tout autre usage et contiennent leurs dynamiques et problématiques propres, lesquelles impliquent une utilisation parcimonieuse de ceux-ci, d'autant plus dans le contexte budgétaire contraint qui est actuellement le nôtre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – En effet, je pense qu'il est utile de simplifier les choses, notamment en menant une étude anticipative au niveau des différents dispositifs et procédures du CoPat. En outre, cette étude peut être unique – c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas forcément différentes sous-catégories – pour rendre les choses plus simples pour les porteurs de projet, mais aussi pour les services d'urbanisme communaux qui doivent travailler sur le sujet.

Cela dépend un peu de la réalité des différentes villes et communes. Dans les plus petites communes, je me doute bien que le service d'urbanisme ne sait pas forcément suivre tout cela, mais dans les plus grandes villes, il peut y avoir un travail plus étroit avec l'AWaP pour anticiper les choses afin que les ZACC puissent être activées avec moins d'embarras, même si d'autres difficultés subsistent dans d'autres domaines.

Merci, en tout cas, pour le suivi. J'espère que la simplification du Code pourra faciliter le boulot de tout un chacun sur le terrain.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la Tombola du patrimoine »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la Tombola du patrimoine ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Loterie nationale lance cette année la première Tombola du patrimoine, une initiative nationale consacrée à la préservation et à la valorisation du patrimoine mobilier belge, en collaboration avec Prométhéa, l'Institut royal du Patrimoine artistique et museumPASSmusées.

Douze projets, soit quatre projets pour chacune des trois Régions, ont été retenus pour cette première édition. Du 15 septembre au 15 novembre 2026, le public est invité à voter gratuitement pour son projet favori. Le projet gagnant de chaque région pourra bénéficier d'un financement allant jusqu'à 150 000 euros pour sa restauration, tandis que les autres finalistes bénéficieront également d'un soutien financier et d'un accompagnement professionnel.

Au-delà du soutien financier apporté aux projets de restauration, cette initiative constitue également un moyen de sensibiliser le public et de renforcer son intérêt pour la préservation du patrimoine mobilier et du patrimoine en général.

Avez-vous été informée de la mise en place de cette première Tombola du patrimoine ? Quelle analyse faites-vous de cette initiative ?

Serez-vous attentive au déroulement de cette première édition et à ses résultats pour les projets wallons ? Une initiative similaire pourrait-elle être

envisagée pour soutenir la restauration et la valorisation du patrimoine immobilier wallon ?

Mme la Présidente. – La parole est à Madame la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, j'ai bien eu connaissance de l'initiative Tombola du patrimoine portée par la Loterie nationale en partenariat avec Prométhéa, l'Institut royal du patrimoine artistique et MuseumPASSmusées.

L'Agence wallonne du patrimoine suit d'ailleurs cette opération depuis son lancement et était représentée lors de la présentation officielle du projet. Cette initiative constitue une démarche originale de sensibilisation du grand public à la préservation du patrimoine, mobilier et artistique dans le cas présent, tout en apportant un soutien financier concret à des projets de restauration.

Je me réjouis particulièrement que quatre projets wallons aient été retenus parmi les 12 candidats sélectionnés à l'échelle nationale. L'AWaP entend valoriser activement ces projets durant toute la période de vote, soit du 15 septembre au 15 novembre. Cette mise en lumière a déjà débuté à travers ses différents canaux de communication et se poursuivra afin de favoriser la visibilité des candidatures wallonnes auprès du public.

Les restes osseux de l'enfant d'Engis, dont la restauration relève directement du champ patrimonial et archéologique suivi par l'agence, figure parmi ces projets. Ils constituent un remarquable témoignage de notre patrimoine mobilier et illustrent pleinement l'intérêt de telles initiatives pour faire connaître au plus grand nombre des biens parfois peu visibles, mais essentiels à notre mémoire collective.

Au terme du vote, l'un des projets wallons pourra en effet bénéficier d'un financement pouvant atteindre 150 000 euros pour sa restauration, en complément du soutien prévu pour les autres candidats sélectionnés. Au-delà de l'aide financière, cette opération présente également l'intérêt de renforcer l'appropriation du patrimoine par les citoyens et de sensibiliser un large public aux enjeux de sa conservation.

S'agissant d'une éventuelle extension du dispositif au patrimoine immobilier, il convient de rappeler que les réalités financières et techniques de la restauration du patrimoine bâti sont très différentes de celles du patrimoine mobilier. La temporalité des projets et les montants nécessaires sont souvent beaucoup plus élevés dans les restaurations du patrimoine immobilier.

Cette initiative constitue une expérience pilote. Les organisateurs entendent en évaluer les résultats et l'adhésion du public avant d'envisager d'éventuels développements futurs.

Au vu de cette évolution, il conviendra de se prononcer sur l'opportunité d'un élargissement à d'autres catégories de patrimoine. J'ai d'ailleurs sollicité Prométhéa, au travers de la subvention pluriannuelle octroyée, pour nourrir utilement la réflexion sur de nouveaux modes de mobilisation citoyenne en faveur de notre patrimoine immobilier. Je ne manquerai donc pas de suivre attentivement cette opération.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez été très complète. Je suis ravie de cette réflexion qui s'élaborera effectivement sur les modes de mobilisation citoyenne autour d'un patrimoine mobilier. Je comprends bien la différence, la distinction et les enjeux financiers que requiert un patrimoine immobilier face à ce patrimoine mobilier.

Je salue en tout cas cette initiative portée par la Loterie nationale et par les organes que vous avez évoqués – Prométhéa, l'Institut royal du patrimoine artistique et MuseumPASSmusées – ainsi que le soutien de l'AWaP pour la mise en lumière de cette loterie qui est très originale et qui nous permet, par exemple, de parler dans cette Commission de l'enfant d'Engis, mais aussi des Bourgeois de Calais de Rodin qui se trouvent au domaine de Mariemont et de l'Homme volant de Folon au château de La Hulpe. Il y en a un quatrième pour la Wallonie.

Je sais que la Loterie nationale relevait du niveau fédéral – je vous avais d'ailleurs questionné à ce sujet il y a quelques mois, je crois – et les compétences en matière de patrimoine relevaient des entités fédérées.

Il apparaît que les obstacles ont été surmontés et que la Loterie a pu agir de manière « nationale » autour de notre patrimoine immobilier, ce dont je me réjouis. On suivra vos réflexions de près. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette dynamique.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Desalle, sur « la place du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de la Journée mondiale du tourisme » ;
- Mme Desalle, sur « la proposition de l'Union européenne pour préserver l'accessibilité au logement » ;
- M. Resinelli, sur « l'avenir de l'église des Récollets à Binche » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Pécriaux, sur « le bilan de la fréquentation touristique des itinéraires RAVeL durant la saison estivale de 2026 » ;
- Mme Pécriaux, sur « la valorisation du site minier de Bois-du-Luc et sa rénovation » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'après-midi.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 9 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Grégory Chintinne, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
CoPat	Code wallon du patrimoine
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IA	intelligence artificielle
ORC	Outil régional de commercialisation
PPPW	petit patrimoine populaire wallon
RAVeL	réseau autonome des voies lentes
VRBO	Vacation Rentals by Owner (location de maisons de vacances par les propriétaires)
VTT	vélo tout-terrain
ZACC	zone(s) d'aménagement communal concerté